

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20100510_DL_03

OBJET :

Convention de mutualisation des télécoms avec des communes membres de la communauté de communes du Bernavillois

Date de convocation :
4 mai 2010

Date de séance :
10 mai 2010

Date d'affichage :
20 mai 2010

Membres en exercice : 8

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le 10 mai à 17h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

Les communes de HIERMONT, BEAUMETZ, FIENVILLERS, BEALCOURT et CANDAS souhaitent bénéficier de la mutualisation des communications électroniques. Cette mutualisation étant réservée aux membres de Somme Numérique, c'est par le biais d'une convention tripartite avec le syndicat mixte et la Com de Com du Bernavillois qu'elle peut avoir lieu.

LE BUREAU

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts de Somme Numérique,
- Vu les projets de convention tripartite entre Somme Numérique, la Communauté de communes du Bernavillois et chacune des communes suivantes : HIERMONT, BEAUMETZ, FIENVILLERS, BEALCOURT et CANDAS,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Les projets de conventions tripartites entre Somme Numérique, la Communauté de communes du Bernavillois et ses communes membres de HIERMONT, BEAUMETZ, FIENVILLERS, BEALCOURT et CANDAS sont approuvés.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer les conventions et les actes qui s'en suivent.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le 18 mai 2010



Le Président